

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes - Soutien aux Réseaux et Organismes de Référence oeuvrant en Méditerranée.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
1-22-47**

PRESENTATION DU RAPPORT

La Méditerranée forte d'un héritage exceptionnel, se trouve aujourd'hui *confrontée aux défis de son développement économique et du rapprochement de ses deux rives.*

Pour répondre à ces deux enjeux majeurs, la politique des Relations Internationales en Méditerranée se doit de :

- Contribuer au développement et à la transformation de l'économie en Méditerranée,
- Nourrir le dialogue citoyen et favoriser les projets de la société civile en Méditerranée.

Pour construire « La Provence de demain », il faut travailler, innover, réfléchir et surtout jouer collectif. Il en va de même pour accompagner le développement de nos territoires méditerranéens.

Ainsi, la Politique publique de Relations Internationales soutient l'activité d'organismes de référence et de têtes de réseaux méditerranéens basés dans les Bouches du Rhône, participant de la dynamique **méditerranéenne du territoire des Bouches-du Rhône et de son rayonnement en Méditerranée.**

Ces acteurs de connaissances et de compétences constituent une ressource d'expertise, d'échanges d'informations et de dialogue sur des enjeux communs dans différents domaines tels que l'environnement, la santé, la culture, l'éducation...).

Ces sources d'analyse et d'expertises permettent d'initier et de mettre en œuvre des projets d'envergure, des actions de coopération multilatérale qui valorisent les savoir-faire et les forces de notre territoire.

Le Conseil départemental a donc choisi de soutenir des projets associatifs qui favorisent ces échanges dans la zone prioritaire de la Méditerranée notamment :

L'association d'Echanges Culturels en Méditerranée (Ecume) –renouvellement-

Depuis sa création cette association culturelle initie et réalise dans les pays et cités du pourtour méditerranéen des activités culturelles d'envergure.

Elle anime un vaste réseau d'instituts supérieurs d'enseignement artistique de la Méditerranée qui couvre 3 domaines : la musique, les arts visuels, et le théâtre.

L'association Internationale des Forêts Méditerranéennes (A.I.F.M)- renouvellement-

Cette association a pour objectif de faciliter les échanges de connaissance et d'expertise sur les forêts méditerranéennes et œuvrer à la promotion d'une coopération internationale relative à ces espaces. Pour atteindre ces objectifs elle anime un réseau d'organismes et d'individus issus de différents milieux forestiers, universitaires, élus, sécurité civile, environnementalistes...

L'Institut de la Méditerranée (I.M). –renouvellement-

L'objectif général de l'Institut de la Méditerranée est d'offrir aux partenaires de son Conseil d'Administration (Conseil Régional PACA, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Mairie de Marseille, CCIMP, Euromed Management) un instrument d'analyse, d'expertise et de montage de projets sur la grande région euro-méditerranéenne.

Par ses travaux et ses initiatives, l'Institut contribue donc à s'imposer comme un partenaire indispensable du dispositif de coopération euro-méditerranéenne. Il est référencé comme organisme expert par la Commission européenne et à ce titre bénéficie de financements de la commission européenne pour la conduite d'études et de projets opérationnels.

ENONCE DES DEMANDES

Ainsi j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation des demandes de subvention en fonctionnement formulées par des associations des Bouches du Rhône dans le cadre de la politique publique des Relations Internationales et des Affaires Européennes (tableau annexé)

PROPOSITION

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, il pourrait être envisagé d'accorder à ces associations l'affectation figurant au tableau annexé au présent rapport et s'élevant au total à **49 000€**

INCIDENCES FINANCIERES

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous invite à statuer sur ces propositions, dont le montant total s'élève à 49 000€ selon les modalités suivantes,

N° de programme	N° de l'Opération	Libellé	Imputation	Engagement de CP
10389	A créer	Coop Dév	65-041-6574	49 000€

En cas de décision favorable il conviendra de :

prélever la dépense correspondante soit 49 000 € sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574

- m'autoriser à signer une convention de partenariat conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000€
- valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000€ et le principe d'un versement échelonné, en 2 mandaterments, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000€
- valider, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

CONCLUSION

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL